



Compte-rendu FS du 4 juin 2024

S'est tenu mardi 4 juin 2024, le CSAL de la DDFiP80, réunie en Formation Spécialisée, en présence des syndicats : **CFDT-CFTC** / CGT / FO / Solidaires FP.

Vos représentants **CFDT-CFTC** :

Marc Zoulikian (titulaire - cfdt.ddfip80@dgfip.finances.gouv.fr)

Guillaume Mairesse (suppléant – cftc.ddfip80@dgfip.finances.gouv.fr)

- **Budget 2024 de la Formation Spécialisée et examen des demandes de financement**

Les organisations syndicales dont l'alliance **CFDT-CFTC** ont voté le budget qui était à la disposition de la Formation Spécialisée (ex-CHSCT). Pour 2024, nous avons notamment décidé les dépenses suivantes pour améliorer votre environnement de travail :

Conditions de travail : achats de :

- 184 bras doubles pour écran (10 730€)
- 48 tapis de souris gel (720€)
- 50 souris verticales (500€)
- 5 ventilateurs (260€)
- 30 repose-pieds (900€)
- 30 lampes de bureau à variateur (820€)
- 5 luminaires LED sur pied (3 125€)
- 18 parasols pour les tables pique-nique (2 420€)
- 120 souris sans fil rechargeables (2 000€)
- 18 parasols pour les tables pique-nique (2 420€)

Santé

- Achats de médicaments sur prescription médicale du médecin de prévention (16 000€)
- 70 consultations de la psychologue prescrites par le médecin de prévention (4 550€)

Formations

- Formation de secouristes (2 400€)
- Recyclage de la formation des secouristes (3 550€)
- Formation utilisation des extincteurs (1 210€)

Il sera également effectué un recensement des lampadaires en trop ou en manque par service afin de les redéployer. Idem pour les ventilateurs (en vérifiant au préalable s'ils fonctionnent). Par ailleurs, les tables de pic-nic du site d'Amiens Fief seront redéployées vers le SGC Montdidier.

L'alliance **CFDT-CFTC** a également demandé une généralisation des souris sans-fil à l'ensemble des agents de la DDFIP de la Somme sur les deux prochaines années (2024 : télétravailleurs puis 2025 : non télétravailleurs).

- **Expérimentation de la semaine en 4 jours**

L'expérimentation commencera dès le 1^{er} septembre 2024 dans un ou plusieurs services de la DDFIP de la Somme.

La direction départementale de la Somme a organisé le lundi 15 avril après-midi une visio avec les chefs de service et de division afin de demander un retour sur d'éventuelles candidatures pour le vendredi 19 avril. Près d'une dizaine de chefs de service ou de division se sont déclarés partants pour l'expérimentation mais seulement un seul devrait vraisemblablement être choisi par la direction générale. Le ou les services retenus seront connus sur la deuxième quinzaine de juin.

L'alliance CFDT-CFTC a demandé :

- **Les agents expérimentateurs auront-ils un "droit au remords" afin de renoncer à tout moment à l'expérimentation ?**

→ Oui, s'il y a des cas particuliers ou des situations spécifiques.

- **Les agents volontaires devront-ils renoncer aux différents modules horaires ?**

→ Non, les agents auront la possibilité de changer leur module horaire quand ils entrent dans l'expérimentation.

- **Les agents pourront-ils continuer à bénéficier d'autant de télétravail ?**

→ Le télétravail sera limité à 2 jours (voire 1 jour si cela est nécessaire).

- **Les plages d'ouverture au public seront-elles élargies ?**

→ les plages horaires d'ouverture au public ne devraient pas être élargies.

- **Devra-t-on définir des métiers éligibles et d'autres pas ?**

→ les services accueillant du public ne seront pas prioritairement proposés à la direction générale pour rejoindre l'expérimentation.

Retrouvez le point de vue de l'alliance CFDT-CFTC dans notre déclaration liminaire annexée à ce compte-rendu.

- **Tableau de bord de veille sociale**

Au 31/12/2023, notre DDFIP était composée de 726 agents (ou 697,5 si l'on tient compte des temps partiels), alors que notre charge de travail est calibrée pour 753 agents. Le sous-effectif est de 10% (contre 6% au niveau national). En outre, sur une journée donnée, ce sous-effectif peut être accentué par les agents qui sont, par exemple, en congés, en formation ou en arrêt maladie.

Quelques autres chiffres intéressants à noter pour l'année 2023 :

- 20 nouvelles adhésions au réseau départemental Femmes de la DGFIP
- 40 départs à la retraite
- + 43% d'arrêts maladie de moins de 6 jours par rapport à 2021
- + 54% de fiches de signalement par rapport à 2022
- 3 ans : ancienneté moyenne d'un agent dans son service

L'alliance CFDT-CFTC a demandé si un système ne pouvait pas être mis en place afin que les départs en retraite soient remplacés à date afin de ne pas devoir attendre le mouvement de mutation du 1^{er} septembre suivant. Il nous a été répondu que les départs en retraite sont anticipés et que le mouvement de mutation du 1^{er} septembre précédent prend en compte les départs à la retraite prévus lors de l'année à venir.

- **Aménagement du service des impôts des entreprises départemental (SIED)**

La création du SIED au 1^{er} janvier 2021 s'étant faite dans l'urgence, les locaux se sont vite avérés inadaptés avec du mobilier ancien, de l'espace occupé par les archives du service et des archives de l'ex SPF Amiens 2.

Après un premier projet de réorganisation, qui n'a recueilli ni l'assentissement des agents ni celui de l'alliance **CFDT-CFTC**, la direction a annoncé que la réorganisation du SIED n'était pas abandonnée.

Deux réunions doivent être organisées :

- au mois de juin 2024, une réunion interne au SIED, composée de l'équipe d'encadrement, d'agents du service, d'un représentant de la division BIL et de l'assistant de prévention, afin de revoir le projet initial et de définir une ou plusieurs alternatives ;
- au mois de septembre 2024, un groupe de travail immobilier associant, outre les acteurs précédents, les organisations syndicales, ainsi que les acteurs médico-sociaux.

- **Aménagement du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Somme (SPFE)**

A l'occasion de la suppression de l'antenne amiénoise et de l'arrivée de 4 agents, des travaux sont nécessaires d'autant que la visite de l'inspecteur Santé Sécurité et Travail (ISST) en décembre 2023 avait souligné « des nuisances sonores, un mobilier inadapté, des sources d'éclairage suffisantes mais mal exploitées. ».

La réorganisation du SPFE sera réalisée en deux étapes :

- Pour le 1^{er} septembre, la création d'une marguerite pour accueillir les 4 nouveaux postes suite à une opération d'archivages, à la réorganisation des espaces (local coffre et guichet).
- Puis, une réflexion globale pour l'ensemble du service sera organisée. A ce titre, des réunions internes au SPFE doivent se tenir avant la fin de l'été. Dans un deuxième temps, un groupe de travail sera créé afin de réfléchir à un projet avec un objectif de réalisation 2025.

L'alliance CFDT-CFTC veillera à l'avancement de ces deux réorganisations, qui devront aboutir à une organisation et un environnement où les conditions de vie au travail soient satisfaisantes.

- **Informations diverses**

- Dans le cadre des conditions de vie au travail et de la prévention, une nouveauté récente, qui peut déjà être mise en application, est à portée de la connaissance des agents. **Désormais, un mi-temps thérapeutique peut être autorisé en l'absence de congé maladie préalable.** Pour la première demande, l'agent transmet à la direction une demande écrite accompagnée d'un certificat médical de son médecin. Cette mesure vise à éviter les arrêts maladie qui coupent le lien entre l'agent, son service et ses collègues. Elle peut répondre à un besoin.

- Pour les collègues d'ABBEVILLE, une mauvaise nouvelle est tombée. En effet, **le CFP d'ABBEVILLE a été exclu du périmètre des quartiers prioritaires de la ville.** Il s'ensuit la perte de l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA). Cette mesure est incompréhensible d'autant plus que rien n'a changé au quartier du soleil levant. Le changement de périmètre est effectif au 1^{er} janvier 2024.

- Toujours sur ABBEVILLE, l'alliance **CFDT-CFTC** avait fait remonter la défaillance de la caméra de surveillance de l'accueil. La réparation a été faite en mai. En ce qui concerne l'ascenseur, la plateforme, qui devait être construite pour permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux en sécurité, a été réalisée ... enfin ... Les travaux devraient se poursuivre. A suivre.

- L'alliance **CFDT-CFTC** a demandé qu'une infirmerie soit aménagée sur le site AMIENS COURBET. Il nous a été répondu que du matériel (lit pliant) était à disposition en cas de malaise et peut être transporté au plus proche de l'agent en ayant besoin suite à un accident ou malaise.